plan transversal pour aménager un premier volume central avant, et de la forme et de la concavité de cette même partie de toit arrière dans un plan longitudinal pour limiter autant que possible le volume de l'espace compris entre la première et la seconde surfaces courbes.

5

10

15

20

25

30

35

D'autres particularités et avantages de la présente invention apparaîtront dans la description détaillée ci-après d'un toit rigide rétractable comprenant deux parties.

Aux dessins annexés donnés uniquement à titre d'exemples non limitatifs :

-la Figure 1 est une vue partielle en coupe longitudinale d'un véhicule représentant schématiquement un mode de réalisation d'un système de toit rigide rétractable selon la présente invention, ce système de toit étant représenté à la fois dans sa position déployée au dessus de l'habitacle et dans sa position repliée à l'arrière du véhicule;

- la Figure 2 est une vue semblable à la Figure 1 représentant le système de toit rétractable dans sa position déployée au dessus de l'habitacle ;

- la Figure 3 est une vue semblable à la Figure 2 représentant le système de toit rétractable dans sa position repliée à l'arrière du véhicule.

Dans le mode de réalisation représenté aux Figures 1 à 3, le système de toit rigide rétractable 1 pour véhicule découvrable 2 comprend une partie de toit avant 3 et une partie de toit arrière 4. La partie de toit arrière 4 est montée de manière pivotante sur la carosserie 6 du véhicule en deux points opposés transversalement situés sur un même axe de pivotement transversal 5. La partie de toit avant 3 est montée de manière pivotante en un point d'articulation 7a situé à une première extrémité 7 de deux bras de levier 8